

Annexe au Projet Pédagogique : Protocole sanitaire « Coronavirus »

Mise à jour le 20 juin 2021

Notre accueil de loisirs Villamont s'engage à respecter le protocole sanitaire et s'appuie sur le protocole donné par le Ministère de la Jeunesse

Un exemplaire de ce protocole est disponible dans le hall de l'accueil

Le protocole repose sur cinq fondamentaux :

- Le maintien de la distanciation physique**
- L'application des gestes barrières**
- La limitation du brassage des élèves**
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**
- La formation, l'information et la communication**

Ainsi l'équipe s'engage à adopter une attitude respectueuse des recommandations données.

L'accueil

Les responsables légaux ne doivent pas être admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques

La prise de température

Avant le départ pour l'accueil les parents inscriront chaque jour sur un bout de papier la date, le nom, prénom de l'enfant et sa température du jour. (Ils déposeront ce papier dans la boîte du jour prévue à cet effet).

En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.

Le port du masque

Le port du masque sera obligatoire pour les enfants de + de 6 ans. Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants.

Un marquage au sol est installé devant chaque accueil de manière à inciter parents et élèves à respecter la distanciation d'un mètre minimum.

Accueil du matin

L'accueil se fera à l'extérieur de chaque salle respective (une salle par tranche d'âge)

Un animateur se tiendra à l'extérieur de chaque salle pour l'accueil.

Accueil du soir

L'accueil du soir se fera en extérieur sur les terrains respectifs des tranches d'âges

Les locaux

L'aération des salles se fera dès l'ouverture puis 3 fois par jour, les portes dans la mesure du possible resteront ouvertes.

Nous avons défini un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation et ainsi privilégier le sens unique de circulation. Des affichages permettront de montrer le sens de circulation pour les plus jeunes enfants

Cela permettra de limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.

Les matériels pédagogiques seront préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours pour permettre leur réutilisation (24h).

L'équipe a installé un gel hydrologique par salle, il sera renouvelé si besoin est dans la journée

Les poignées, les vitres, robinetterie, les lavabos, les sanitaires seront désinfectés deux fois par jour ;

Les activités

Les horaires des activités et de la vie quotidienne seront aménagés de sorte que ce soit réalisable afin d'éviter le mélange des groupes d'enfants.

Les activités seront organisées de telle manière que les mesures de distanciation entre les groupes soient respectées.

Elles seront organisées par petits groupes, pas plus de 12.

Tables chaises et matériels pédagogiques seront désinfectés après chaque activité.

Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette jetable

Le lavage des mains doit être réalisé, à minima :

- A l'arrivée au centre
- En revenant des jeux extérieurs
- Avant et après chaque repas
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Avant et après chaque activité
- Le soir avant de rentrer chez soi

Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et le centre est interdit Seuls les + de 11 ont le droit aux portables

Le respect des gestes barrières au centre fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge des enfants ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers.

L'équipe veillera avec bienveillance à ce que tous ces gestes barrières soient effectués mais surtout compris par les enfants.

L'équipe compte aussi sur la sensibilisation et l'implication des parents qui sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.

Les repas

L'organisation des temps de restauration a été réfléchi afin de respecter les recommandations.

Nous mangerons dehors (si le temps et nos amies les guêpes nous le permettent), chaque groupe sera installé à plus de un mètre de distance des autres.

En cas de pluie nos locaux et les horaires échelonnés permettront de respecter les mesures demandées.

Organisation du repas

La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) lors du débarrassage sera adaptée pour limiter les contacts.

Nous organiserons un lavage des mains avant et après chaque repas.

En cas d'assistance aux enfants pour la prise des repas, les animateurs porteront un masque et se laveront les mains entre chaque contact.

Après les repas la désinfection des tables, des chaises et autres matériels utilisés sera effectuée.

Nous prévoirons les modalités de distribution d'eau, du repas et du pain de manière à limiter les contacts.

L'équipe rappellera oralement les gestes barrière aux enfants au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...

Cas de cas suspect avéré, l'enfant sera placé à l'infirmerie sous surveillance d'un animateur.

La température lui sera prise un masque lui sera donné et nous appellerons les parents afin de venir le chercher

L'équipe

Le port du masque par les adultes sera obligatoire lorsque les mesures de distanciation ne seront pas possible

PROCEDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'enfant avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance (l'infirmierie) dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrières.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'enfant le cas échéant.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

L'enfant ne pourra revenir au centre qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

FICHE THEMATIQUE CAS COVID PROTOCOLE SANITAIRE

- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de centre, ou de niveau pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des enfants ayant pu rentrer en contact avec l'enfant malade selon le plan de communication défini par le centre

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrières.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de salle, de niveau ou du centre pourront être prises par ces dernières.
- Information des personnels et des parents des enfants ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

